

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020 – SEANCE 1 (10H00)**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix heures, le conseil municipal dûment convoqué par Décret n°2020-812 du 29 juin 2020, et par voie dématérialisée, le trois juillet, s'est réuni à l'hôtel de Ville, salon d'honneur, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Conformément aux dispositions de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, cette réunion s'est déroulée sans présence du public.

Le caractère public de la réunion a été assuré par la retransmission des débats en direct sur le site internet de la Ville (<http://www.ville-arcachon.fr>).

Etaients présents :

Mmes et MM. les Adjoints : CAVOLI Pierre, MARESCOT Claire, HERSZFELD Yves, DEVILLIERS Sophie, LUMMEAUX Bernard, ANTOUN May, BEUNARD Patrice, BORDEDEBAT Geneviève, LEFEBVRE Patrick **Mmes et MM. les Conseillers Municipaux** : DUBROCA Monique, CAUSSARIEU Martine, CASSOT Catherine, BILLET Marie-Josée, SCAPPAZZONI Paul, LIMOUZIN Nadine, PEYROT Christophe, CAPTUS Patrick, DURAN-SIBE Isabelle, NONI Hervé, SOULIER Nicolas, LAFONTAINE Barbara, PARIS Jade, GIRARDET Maxime, ROBICQUET Béatrice, BAUDE Vital, HENIN Sébastien.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Jacques FABRE..... à Patrice BEUNARD
Christiane MOULS..... à Claire MARESCOT
Isabelle DZIURA..... à Geneviève BORDEDEBAT
Julien GHYSELS..... à Nadine LIMOUZIN
Alexis BONNIN..... à Bernard LUMMEAUX

Etait absent :

Christian PANONACLE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : M. Nicolas SOULIER.
Il est désigné à l'unanimité.

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
CONSEIL MUNICIPAL		
D20.07_60	Élections sénatoriales - Désignation des délégués suppléants du Conseil Municipal de la Ville d'Arcachon (Rapporteur : M. FOULON)	Le bureau électoral a été composé du Maire, Yves FOULON, des deux Conseillers Municipaux les plus jeunes : Jade PARIS et Maxime GIRARDET, des deux Conseillers Municipaux les plus âgés : Monique DUBROCA et Bernard LUMMEAUX, ainsi que du secrétaire Nicolas SOULIER.

Le Conseil Municipal A PROCEDE à la désignation des NEUF délégués suppléants du Conseil Municipal de la Ville d'Arcachon, sans débat.

Résultat du vote :
Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 32
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1
Nombre de suffrages exprimés : 29
La liste déposée par "Arcachon Ensemble" obtient 29 voix.

Sont élus les délégués suppléants de la liste "Arcachon Ensemble" : Eric MONACHON, Nicole BIESEL LEGER, Ludovic LOUBINEAUD, Nicole NAVES, Serge NIEDERWEIS, Marie LATOUR, Jean-François TASTET, Martine PHELIPPOT, Joseph MOMBRINI.

Monsieur Le Maire lève la séance à 10H30.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le **16 JUIL. 2020**



Yves FOULON
Maire d'Arcachon